

18 Février 2019



FEUILLE DE CHOU

Bulletin Municipal de la Commune de Séreilhac. Consultable sur le site Internet de la commune : www.sereilhac.com



Sommaire

Dossiers du Conseil Municipal

2-3

Espace des Associations

4-5

Pour Info

5-8



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi 8h-12h 13h30-17h30
Le samedi 9h-12h
Tél. : 05.55.39.10.33

Hors horaires d'ouverture :

Urgences techniques :
06.72.47.36.70
Adjoint d'astreinte (problèmes graves) :
06.75.03.79.93

Courriel : secretariat@sereilhac.com
Site : www.sereilhac.fr

La 1ère feuille de chou de l'année est généralement consacrée au bilan de l'année écoulée et aux perspectives de la nouvelle.

Pour 2018, la commune a réalisé des travaux de voirie sur son réseau routier, la remise en état du parking des HLM, la création d'une nouvelle aire de stationnement à côté du cimetière et donc proche des écoles et l'enfouissement des réseaux accompagné du changement de candélabres rue Suzanne Valadon. Autour des écoles, les grillages et portes d'accès ont été changés, les diverses plantations en entrées de bourg ont été déplacées vers la salle polyvalente et remplacées par des variétés éliminant ainsi les gênes à la circulation causées par la taille des végétaux. La rénovation de notre église et la création d'un city stade, espace de jeux en plein air qui permet la pratique sportive tout en étant un lieu de rencontres et d'échanges pour la jeunesse de notre commune, sont 2 réalisations commencées en 2018 et prévues de s'achever cette année.

En 2019, l'étude sur la numérotation des hameaux, à la demande des services publics (pompiers, poste, ...) devra aboutir par une mise en place progressive de noms de rue et de numéros de maison. Les noms des villages et hameaux seront bien entendu conservés, la totalité de la commune est donc concernée par ce projet. Pour l'école, dans le cadre de l'appel à projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité », il est prévu l'achat d'1 « tableau blanc », de 2 vidéoprojecteurs et le renouvellement des ordinateurs portables de 6 enseignants. Au niveau du personnel, 3 personnes (1 secrétaire et 2 employés aux services techniques) doivent faire valoir leur droit à la retraite, un remplacement partiel est envisagé.

Outre Séreilhac, la communauté de communes du Val de Vienne dont nous faisons partie depuis presque 20 ans avec 8 autres communes, porte un certain nombre de dossiers en fonction de ses compétences. 2019 devrait voir la mise en place de l'enquête publique prévue dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec sa finalisation en 2020. Toujours dans les projets pluriannuels, l'arrivée de la fibre optique sur notre commune en 2020 pour une commercialisation en 2021, la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Alxe sur Vienne, près de la piscine municipale, devrait ainsi éviter une désertification médicale de notre territoire. Enfin, l'étude complète sur la prise de compétence possible au 01 janvier 2020 de l'assainissement collectif, est lancée et la décision devrait se prendre avant l'été.

La commune et la communauté de communes montrent une fois de plus leurs priorités, toutes orientées pour une amélioration de la qualité de vie de chacun.

Philippe BRIAT

Les Dossiers du Conseil



Comptes rendus du Maire

Le maire fait part au Conseil :

- des remerciements reçus de la part d'aînés pour les bons de Noël et de familles à l'occasion de décès.
- de la signature de l'acte de vente de la parcelle aux Petites Betouilles par la Communauté de communes à la société AMDL.



Solidarité

La commission fait part au Conseil :

- de la satisfaction de nos aînés pour le repas qui leur a été offert le 25 novembre. Les bons de Noël pour les personnes âgées de plus de 80 ans ont tous été distribués. Actuellement 492 personnes ont plus de 60 ans et plus, 176 plus de 75 ans.
- de la présentation des vœux au nom du maire et du conseil aux personnes ne pouvant pas se déplacer. Des cartes de vœux ont été adressées aux personnes hébergées en maison de retraite.
- de l'intention du Lions Club de financer un séjour de vacances à Cussac au mois d'août comme l'an passé. La commission rencontrera le directeur d'école pour proposer cette offre à une famille.
- du compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale du club des AS dont 55 personnes sur 80 adhérents étaient présentes. Le compte rendu moral et financier fait par le président lors de l'assemblée générale du club a été adopté à l'unanimité. Une assemblée extraordinaire a suivi pour le devenir de l'association. Personne ne souhaite reprendre la présidence du club. 35 personnes ont voté pour la dissolution, 20 pour la mise en sommeil. Le solde du compte sera pour financer un repas pour les adhérents et le reste sera donné à l'école.
- du nombre des demandeurs d'emplois qui est en légère baisse par rapport au mois dernier.



Val de Vienne

Le maire informe le Conseil :

- qu'un nouveau cabinet d'étude, CALIA CONSEIL a été désigné pour étudier les conditions de transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020. Des données réactualisées sont demandées à chaque commune.
- du règlement en cours de modification du PLUI.
- que concernant le SIEPAL, la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans ses recommandations revient (en baisse) sur le nombre d'hectares constructibles pour notre communauté de communes dans le SCOT.
- du changement des tarifs du pôle jeunesse à compter du 9 janvier 2019. En ce qui concerne le séjour ski à St Lary Soulan prévu du 16 au 23 février 2019, les 40 places sont pourvues. 6 enfants de Séréilhac sont inscrits.



Vie Associative

Point sur les manifestations passées et à venir :

- Le loto des Petites Canailles s'est déroulé le 12 janvier 2019.
- Le Championnat de Cross Country a eu lieu le 13 janvier : 440 inscrits.
- Le pot pour les vœux de l'Union Cycliste de Séréilhac a eu lieu le 19 janvier.
- Le 2 février a été organisée la fondue de l'Amicale de Crézeunet
- Le 10 février ont eu lieu la randonnée VTT et pédestre de l'UFOLEP organisés par l'UCS et un thé dansant organisé par la commission « Vie associative » pour le Téléthon à la salle des fêtes à partir de 14 h 30. Entrée avec goûter : 8 €

Point sur les manifestations organisées par la Vie Associative :

- Le 12 avril à 20 h 30 : conférence Pierre Tavernier sur le changement du climat en Limousin
- Le 14 avril : concours de pêche
- Le 28 juin : fête de la Musique (*date pressentie*)
- Les 6 et 7 décembre : Téléthon



Les Dossiers du Conseil (Suite)

Cadre de Vie

Travaux faits et à venir :

- Nettoyage des fossés dans les villages de Touyeras, Gattebourg et les Essarts.
- Remise en état de la voirie (trous bouchés).
- Nettoyage et remise en état du mobilier de l'église en cours.
- Montage de la structure du City parc qui ouvrira au public au printemps.
- Remplacement des jeux de Maison Neuve et de la maternelle.
- Plantations supplémentaires et local poubelle à l'aire de camping car.
- L'engazonnement des parterres des entrées de bourg au mois de mars.

Divers :

- Demande de devis pour le démoussage de la toiture de la salle des fêtes, pour la création de mobiles en brique et de bacs à fleurs pour marquer les entrées du bourg.
- L'inscription au PDIPR de l'itinéraire "Pays d'eau et de verdure", présenté par la commune d'Aixe sur Vienne dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN.

Information :

Il a été fait un diagnostic phytosanitaire du site de Maison Neuve, les conclusions sont :

Le parc est composé de 99 % de chênes pédonculés et de frênes, il a été détecté la présence de champignons lignivores, de chenilles processionnaires du chêne et d'insectes (l'oegosome à antennes rudes).

Le diagnostic s'est porté sur 158 arbres.

- 50 arbres (32%) ne nécessitent aucun entretien
- 26 arbres (16 %) ont des défauts mécaniques importants
- 11 arbres, dangereux, sont à abattre dans l'année

Les défauts les plus courants, sont des blessures en partie basse liées aux pratiques d'entretien peu respectueuses des arbres (passage de tracteurs de fauche trop près des arbres). 55 arbres présentent ce défaut majeur.

En résumé, 101 arbres ne nécessitent aucune intervention, 11 arbres sont à abattre dans l'année.

Personnel

Les services techniques devant faire face au départ en retraite du responsable du service au 1^{er} avril 2019, un poste d'agent de maîtrise à temps complet est créé à compter de cette date afin de le remplacer dans son poste.

Finances

Une subvention de 1800 € a été attribuée à l'école Guillaume Bourbon pour financer les sorties de fin d'année des élèves.

Enseignement

Un audit interne est réalisé à la cantine. Il a commencé par un état des lieux.

Sur l'Agenda du Conseil Municipal

22 février

20 h 30 : Conseil Municipal

Espace des Associations

SC Séréilhac

SEREILHAC
Salle polyvalente Maison Neuve

Samedi
23
Février
20H30

**SUPER
LOTO**

Organisé par le Sporting Club de Séréilhac

1TV 127CM 4K, 1VTT ROCKRIDER,
1CONGELATEUR, MAILLOT EQUIPE DE FRANCE☆☆
Jambon, Bon d'achat, Senseo, Imprimante,
Friteuse, Aspirateur, Micro-onde, But de foot

Et de nombreux autres lots ...

**PARTIE ENFANTS
GRATUITE**

TOMBOLA

BUVETTE ET CREPES
1 carton : 3€ - 4 cartons : 9€ - 12 cartons : 19€

© 2019 SC Séréilhac par le Vieux Patois

Comité des Fêtes

SEREILHAC
SAMEDI 16 MARS
20H30 à la salle des fêtes de maison neuve

CONCOURS DE BELOTE



Organisé par le comité des fêtes

1^{er} lot: Jambon - 2^{ème} lot: Ricard*
3^{ème} lot: Whisky* - Porc découpé

UN LOT POUR TOUS
RÉCOMPENSE 1^{re} ÉQUIPE FÉMININE
INSCRIPTION 8€/PERSONNE
BUVETTE-CREPES

IPNS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE * l'abus d'alcool est dangereux

Gym Loisirs

STAGE DE PILATES
VACANCES DE FEVRIER 2019

Animé par Marina

Lundi 18 février et lundi 25 février 2019
à la salle polyvalente de Séréilhac
de 19h30 à 21h

PILATES

Prix:
Une séance: 5€
Deux séances: 8€

Informations et inscriptions au: 06.10.75.73.99 ou 06.70.00.57.61

Ne pas jeter sur la voie publique

RAPPEL

Réunion des bénévoles :
le 08 mars 2019 à 19 h 30
Restaurant scolaire. (Occi Run...)

Randonnée nocturne :
le 22 mars à 19 h
Maison Neuve

Espace des Associations (suite)

UCS Séréilhac



Compte-rendu de la RANDO & VTT de la Chandeleur

Malgré le mauvais temps et le gros coup de vent qui nous a endommagé le barnum ce samedi 10 février, nous avons eu une centaine de courageux vététistes et marcheurs.



Merçi à tous les bénévoles et participants

Les Petites Canailles

Notre loto a été un véritable succès. Un grand merci aux commerçants et aux personnes qui nous ont offert des lots. Merçi à vous tous d'être venus aussi nombreux. Grâce à vous, tous les enseignants vont pouvoir réaliser de beaux projets avec les enfants.

Notre prochain rendez-vous :

Vide grenier et marché artisanal du 1 er Mai

(emplacements intérieur et extérieur)

Restauration et buvette sur place.

De 7h à 17h



Info et Réservation Marché artisanal :

Carole 0685192123

Info et Réservation Vide Grenier :

Cécile 06 61 97 74 84

AFR

Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Séréilhac

L'Association Foncière de Remembrement a été dissoute le **15 octobre 2018**.

Les fonds disponibles ont été reversés à la commune.

ACCA



L'Assemblée Générale extraordinaire aura lieu le :

**03 mars à 9 h
au restaurant scolaire**

Ordre du jour :

Renouvellement du tiers sortant

Pour Info

Thé dansant



Séréilhac s'est à nouveau mobilisé pour le Téléthon lors du thé dansant de dimanche 10 février. Les danseurs ont pu sur les airs de musette de l'orchestre « trois et un musette » se laisser aller sur des valse, passo double, tango, tcha tcha tcha, twist, madison.....Jusqu'à la remise du chèque officiel remis à l'AFM TELETHON 87. Grâce à ce dernier évènement du département, les sommes récoltées ont dépassé la barre des 500 000€. En moyenne, chaque habitant (hors Limoges) verse 1,2€. A Séréilhac, c'est 2,5€ par habitant donc encore merci à tous.



Pour Info (suite)

Concours de pêche

Avril 2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5



14 **CONCOURS DE PÊCHE**

Ouvert aux habitants, à leur famille et aux membres des associations de la commune

Infos

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019.

Inscription sur les listes électorales européennes jusqu'au 31 mars 2019

Les délais d'inscription sur les listes électorales ont été prolongés avec la loi du 1er août 2016. Il est désormais possible de s'inscrire après le 31 décembre pour voter à une élection l'année qui suit.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles tout au long de l'année. Jusqu'à présent, pour pouvoir voter lors d'une élection politique, il était indispensable de s'inscrire avant le 31 décembre de l'année qui précède le scrutin. Mais avec la loi du 1er août 2016, **le délai d'inscription sur les listes électorales a été prolongé.**

Délai d'inscription sur les listes électorales allongé

La **loi du 1er août 2016** a repoussé la date limite d'inscription sur les listes électorales.

Pour participer au scrutin de vote pour les **élections européennes** qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, il vous sera possible de vous enregistrer jusqu'au **31 mars 2019** pour élire les 79 eurodéputés représentant la France au parlement européen. En effet, **l'article 16** dispose que l'inscription peut être réalisée « au plus tard le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin ».

Certaines catégories de personnes auront par ailleurs jusqu'au 16 mai 2019 pour s'inscrire : les étrangers qui acquièrent la nationalité française, les personnes qui déménagent pour des raisons professionnelles ou celles qui retrouvent le droit de vote après le 31 mars.

Puis à compter de 2020, c'est-à-dire pour les prochaines **élections municipales**, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **6e vendredi qui précède le scrutin**, soit 1 mois et demi avant.

Modalités d'inscription pour les élections européennes de 2019

Comme les années précédentes, les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées **en ligne**, par correspondance ou directement auprès de votre **mairie**.

Vous recevrez votre **carte électorale** au plus tard 3 jours avant le scrutin.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et vivez en France, vous pouvez également participer aux élections européennes. Dans ce cas, il ne vous sera pas possible de voter dans un autre pays.

L'inscription en ligne est également possible sur le site : mon.service.public.fr



BIEN RÉAGIR

FAITES PREUVE DE VIGILANCE

- Le signalement des personnes (nombre, sexe, apparence, taille, couleur, teinte et coupe de cheveux, tenue vestimentaire) et des véhicules (type, marque, couleur, immatriculation) est capital pour l'enquête.

- Habituez vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaire des personnes.

- Si vous repérez des personnes ou des véhicules suspects, n'hésitez pas à appeler la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police et à communiquer ce qui a été vu ou entendu : la patrouille la plus proche sera immédiatement orientée vers vous pour procéder à un contrôle et recueillir directement votre témoignage.

- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.

- Ne laissez pas en évidence les clés de votre voiture, le sac à main, le téléphone portable, dans l'entrée de votre habitation ni d'argent liquide, ni de bijoux facilement accessibles. Rangez les dans un endroit discret.

Installez l'application « STOP CAMBRIOLAGES » sur votre smartphone (android ou IOS) et recevez :

- les alertes cambriolages ;
- des conseils utiles

Sur le site : <http://www.objets-volés.fr>

Identifiez les objets volés que nous avons découverts lors de perquisitions.

VOUS VENEZ D'ÊTRE VICTIME d'un CAMBRIOLAGE ou d'un VOL

COMPOSEZ LE 17

Un gendarme spécialiste de l'urgence sera à votre écoute

Gardez votre calme et renseignez votre interlocuteur en indiquant :

- vos nom et prénom ;
- l'adresse du lieu du vol, de l'agression ;
- quand cela s'est-il ou lieu ?
- comment cela s'est-il passé ?
- y a-t-il des blessés ? (nature des blessures, état des blessés)
- ce qu'il y a eu de volé.

Si les auteurs sont encore présents :

- n'intervenez pas pour ne pas mettre votre vie en danger ;
- observez (numérotation, nombre, signalement, armement, moyen de locomotion, direction de fuite, etc.) ;
- écoutez (accent, prononciation d'un nom, d'un surnom, utilisation d'un GSM, etc.).

Dans tous les cas, ne touchez à rien avant l'arrivée des gendarmes.



Compagnie de ST JUNIEN



TOUS ENSEMBLE, FAISONS ÉCHEC AUX CAMBRIOLEURS

Pour mieux protéger votre domicile, Pensez à la règle des « 3P »

Protéger
Participer
Prévenir



Protéger son habitation

Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires, etc.) ;

ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (ex : pour récupérer les enfants à l'école, aller à la boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;

ne pas laisser entrer d'inconnu ;

éviter les signes révélant votre absence (courrier dans la boîte aux lettres, prospectus sous la porte, date d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;

ne pas laisser d'outils ou de matériaux à l'extérieur pouvant être utilisés par les cambrioleurs pour commettre leurs méfaits ;

entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

Participer à la prévention des cambriolages

Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence.

Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade ou son commissariat. Des passages pourraient être effectués par les patrouilles.

Prévenir en cas de présence suspecte

Signaler en composant le 17 les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux ou qui s'approprient à commettre un délit.

Donner si possible des éléments précis d'identification (immatriculation, type, marque et couleur des véhicules, tenue vestimentaire, etc.).

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

PROTEGEZ VOS ACCES

- Équipez votre habitation d'un dispositif de détection d'intrusion. Associé ou non à un système de vidéo-surveillance qui, en cas de déclenchement, pourra vous alerter sur votre téléphone via une connexion Internet.
- Équipez vos extérieurs d'un éclairage automatique à la détection d'un mouvement.
- Renseignez votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires (le temps est l'ennemi du cambrioleur).
- En l'absence de votre domicile ou à défaut de la faire réparer par La Poste, les organismes qui vous régularisent de votre domicile par un permis de séjour.
- En l'absence de laisser un message d'absence sur le répondeur. En l'absence d'absence, laissez des signes de présence.
- Équipez votre maison d'une alarme intérieure ou extérieure. Une alarme décourage trois cambrioleurs sur quatre d'agir.
- En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres.
- En communiquant avec les voisins par des voisins ou des grilles.

LASSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Les gendarmes ou les policiers formés en police technique et scientifique sont susceptibles de se déplacer pour relever les traces et indices.



Pour Info (suite)

Infos

Un cahier de doléances est à votre disposition à la Mairie aux heures d'ouverture (8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30)

Jusqu'au 21 février dernier délai.

Merci de votre compréhension.



RAPPEL VALIDITE CARTE D'IDENTITE

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.



Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, elles sont valables 5 ans de plus pour les personnes majeures.

PLU



IMPORTANT

REVISION PLU

Vous êtes propriétaire d'une grange à vocation agricole, vous souhaitez dans un avenir plus ou moins proche la vendre ou la transformer en maison d'habitation, **ces biens doivent être recensés et identifiés !**

Venez vous faire connaître en Mairie dans le cadre de la révision du PLU Inter communautaire, avec une photo du bâtiment et une notice expliquant votre projet **avant le 31 mars 2019.**

Sans cette demande préalable, la demande de changement de destination ne sera pas autorisée.

Vie de Famille

Naissances

Merwan Soumaïla Oussen Mohamed, 3 rue Victor Hugo, le 07 janvier

Tiago, Rémi, Cliff Chabrol Bellonle, Crézeunet, le 22 janvier

Le Conseil Municipal souhaite longue et heureuse vie à Merwan et Tiago et félicite leurs heureux parents.

Décès

Lucienne, Jeanne Bardonnaud née Pluvlaud, 6 passage de la Cidrerie, le 13 janvier

Nathalie Vigler née Boulestin, 6 rue Jean Baptiste Corot, le 18 janvier

Thomas Chevalier, 3 passage de la Cidrerie, le 20 janvier

André Tricart, La Puzadle, le 28 janvier

Le Conseil Municipal prend part à la peine de leurs familles et présente leurs sincères condoléances.

Particulièrement affectés par le décès brutal de Thomas, le Conseil Municipal et le personnel municipal affirment leur indéfectible soutien à Nathalie, Stéphane, Célla et toute leur famille.

Manifestations des Associations à Venir

23 février	20 h 30 - Loto du foot - Maison Neuve - SC Séreilhac	08 mars	19 h 30 - Réunion des bénévoles - Restaurant scolaire - Gym Loisirs
25 février	19h30 - 21h - Stage Pilate - Maison Neuve - Gym Loisirs	16 mars	20 h 30 - Concours de belote - Maison Neuve Comité des fêtes
03 mars	9 h - Assemblée Générale Extraordinaire Restaurant scolaire - ACCA	22 mars	19 h - randonnée nocturne - Maison Neuve Gym Loisirs